



Communiqué de presse
Bruxelles, le 2 juillet 2018
Information réglementée

Orange Belgium salue la décision finale des régulateurs visant à stimuler la concurrence sur le marché de l'internet fixe et de la télévision

Prenant acte de la décision désormais finale des régulateurs quant à l'analyse du marché de la télévision et de l'internet à haut débit, Orange Belgium salue les mesures mises en avant pour renforcer la concurrence sur les marchés de télécom fixes dans l'intérêt des consommateurs. Les futures conditions financières constituent un important pas en avant vers une offre internet et TV viable, avec la possibilité, à terme, de lancer une offre limitée à internet. De même, les améliorations opérationnelles imposées optimiseront l'expérience des clients internet et TV d'Orange.

La décision finale des régulateurs suite au processus d'analyse de marché lancé en 2017 permettra à Orange Belgium:

- de bénéficier à terme de conditions financières plus viables, plus particulièrement d'un tarif de gros temporaire qui n'est plus lié aux tarifs de détail des câblo-opérateurs et qui est clairement plus bas qu'auparavant en Flandre. Comme l'exige la Commission européenne, Orange demande que les régulateurs déterminent les frais de gros annoncés sur la base des coûts sous-jacents dans les meilleurs délais.
- de proposer une meilleure expérience à ses clients, grâce à l'amélioration des conditions opérationnelles. A l'avenir, les techniciens Orange seront, par exemple, autorisés à accéder à la partie intérieure et extérieure de l'infrastructure câblée d'un client. En pratique, cela permettra à une grande majorité des installations d'être réalisées en une intervention unique. Différentes améliorations opérationnelles décrites dans la décision permettront d'améliorer la qualité de l'installation Love et le processus de maintenance.
- d'envisager la possibilité de créer une offre limitée à internet, ce qui n'est pas permis par les anciennes conditions de régulation. Les anciennes conditions imposaient que toute offre à l'utilisateur final comprenne un service de télévision fixe. Si les conditions financières temporaires ne permettent pas encore de proposer un tel service de manière avantageuse, Orange compte sur le fait que les futurs frais de gros basés sur les coûts faciliteront le lancement d'une telle offre de manière économiquement viable.

Si les changements du cadre réglementaire lié à l'accès aux réseaux câblés permettra d'améliorer considérablement l'offre aux clients, les principes mis en avant pour réglementer le réseau de fibre optique de Proximus, lorsqu'il sera développé et implémenté, constitueront une meilleure base pour accroître la concurrence sur le marché B2B fixe.

Vers une offre internet et TV plus viable à l'avenir

Michaël Trabbia, CEO d'Orange Belgium : « Orange Belgium est le 'bold challenger' sur le marché qui se concentre sur les attentes des clients en leur proposant des offres simples, sans soucis. Nous avons commencé à secouer la concurrence grâce à nos offres convergentes Love et à nos nouvelles offres mobiles illimitées. La nouvelle réglementation nous permet de poursuivre nos investissements pour offrir aux clients belges une alternative internet et TV avantageuse et de qualité, d'améliorer la qualité de service et le processus

d'installation, et de répondre à la demande non satisfaite du marché d'offres limitées à internet dès que la réglementation le permettra. »

Des réformes nécessaires dans l'intérêt du consommateur belge

Depuis de nombreuses années, les consommateurs belges pâtissent du manque de concurrence sur le marché de l'internet et de la TV, caractérisé par des tarifs élevés de vente au détail et une hausse régulière des prix. L'offre internet et TV ('Love') d'Orange, lancée en 2016, a marqué un tournant dans la dynamique du marché en proposant aux consommateurs une alternative de qualité à un prix avantageux. Plus de 122.000 clients font aujourd'hui confiance à Orange pour l'internet fixe et la télévision. Pour y arriver, Orange a investi, ces dernières années, plus de 60 millions d'euros (hors coûts indirects) et a créé plus de 200 emplois (directs et indirects). Orange continue à améliorer régulièrement son offre Love en l'enrichissant de nouveaux contenus et de nouvelles fonctionnalités. L'appel d'Orange aux régulateurs pour améliorer les conditions opérationnelles et financières d'accès au câble afin de proposer un produit internet et TV viable réellement alternatif au consommateur belge a été entendu et commence à se concrétiser.

La première phase des conditions financières améliorées entrera en vigueur à compter du 1^{er} août 2018 ; les améliorations opérationnelles seront quant à elles introduites progressivement.

A propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et luxembourgeois, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Notre réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains du mobile et des services internet à large bande et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur : corporate.orange.be, www.orange.be ou suivez-nous sur Twitter : [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

Contact presse

Annelore Marynissen – annelore.marynissen@orange.com - +32 (0) 479 01 60 58

Jean-Pascal Bouillon – jean-pascal.bouillon@orange.com - +32 (0) 473 94 87 31

press@orange.be

Contact investisseurs

Siddy Jobe – ir@orange.be – +32(0)2 745 80 92